

Eddyfi Europe SAS - Conditions générales - Vente

1. **CONTRAT** : Les Conditions générales suivantes, y compris tous les documents, dessins ou spécifications qui y sont incorporées par référence, font partie de tout bon de commande accepté par EDDYFI ou de tout contrat de vente conclu entre EDDYFI et son client (ci-après le « Client ») et constituent ensemble l'intégralité du contrat applicable entre EDDYFI et le Client (ci-après le « Contrat »). Dans les Conditions générales, le nom « EDDYFI » désigne EDDYFI Europe SAS., une société constituée en vertu de la Loi française, et « produits » désigne les produits de marque EDDYFI, Sencive, Sisgeo, Huggenberger ou Sensor Networks.
2. **EFFET CONTRAIGNANT** : Le Contrat liera EDDYFI et le Client dès sa signature ou son acceptation écrite par EDDYFI, ou dès le début de son exécution. En cas de conflit entre les présentes conditions générales et les conditions énoncées dans un bon de commande ou un autre contrat d'achat, les présentes conditions générales prévaudront. Tout bon de commande ne sera réputé accepté i) dans le cas où les conditions de paiement du bon de commande prévoient un "paiement anticipé", qu'au moment du paiement intégral par le Client ou ii) dans tous les autres cas, au moment de l'émission par EDDYFI d'une Confirmation de commande (ou Order Acknowledgement, "OA").
3. **PRIX, TAXES ET DOUANES** : Les seuls prix applicables sont ceux indiqués dans une soumission préparé par EDDYFI et selon les termes de cette soumission. Les bons de commandes qui ne sont pas soumis conformément à la soumission d'EDDYFI (par exemple, une commande tardive ou une demande de livraison accélérée) peuvent être acceptés par EDDYFI ou faire l'objet d'une nouvelle soumission et de l'imposition de frais d'expédition supplémentaires, tel que déterminé par EDDYFI. Les prix peuvent être modifiés par EDDYFI sans préavis et sont sujets à la correction d'erreurs d'écriture, y compris si des conditions imprévues pour EDDYFI surviennent, ou si des informations matérielles changent à tout moment avant ou après la commande. Tous les paiements seront effectués sans aucune déduction pour ou au titre des taxes, charges, frais et retenues de toute nature (y compris, mais sans s'y limiter, les frais d'expédition supplémentaires, les primes d'assurance fret, les frais d'inspection, les droits de douane, les taxes d'importation ou d'exportation, les coûts de certification, les évaluations et autres frais non expressément inclus dans la soumission EDDYFI), sauf si la loi l'exige. Dans un tel cas, le Client paiera à EDDYFI les montants supplémentaires nécessaires pour assurer la réception par EDDYFI du montant total qui aurait été reçu sans cette déduction. Sans limiter la généralité de ce qui précéde, le Client assume tous les coûts de certification d'un produit commandé par le Client et qui n'est pas déjà certifié dans le pays de destination. Si aucun prix n'est fixé pour les services indiqués dans une soumission (y compris l'assistance sur site ou la formation), les frais chargés seront basés sur les tarifs standards d'EDDYFI pour le temps et les matériaux. EDDYFI peut également facturer au Client les dépenses raisonnables encourues par EDDYFI dans le cadre de l'exécution des services, y compris, mais sans s'y limiter, les frais de déplacement, d'hébergement, de subsistance et le coût de l'accès aux données fournies par des tiers qui sont nécessaires à EDDYFI pour l'exécution des services et le matériel.
4. **PAIEMENT** : À moins d'autorisation écrite par EDDYFI, les Incoterms sont FCA, et sous réserve d'approbation de crédit, les factures seront émises à la date d'expédition, et seront exigibles et payables dans la monnaie légale selon les conditions spécifiées dans la soumission et l'OA ou, si cela n'est pas expressément prévu, 30 jours après la date de la facture. Tous les montants facturés impayés et exigibles seront soumis à des intérêts au taux de un et demi pourcent (1½ %) par mois (18 % par année) avec des intérêts de retard au même taux, ou jusqu'au maximum autorisé par la loi applicable, et ce, à partir de la date où ils deviennent dus, ainsi qu'à des frais administratifs supplémentaires.
5. **LIVRAISON, TITRE ET RISQUE DE PERTE** : Sauf indication contraire d'Eddyfi sur la soumission, la livraison est sujette à l'Incoterm FCA (Site de fabrication). Nonobstant l'Incoterm, le Client doit assumer les frais de transport des produits; les produits sont réputés livrés au Client et les risques de perte des produits (y compris, mais sans s'y limiter, lors de leur chargement sur des camions, de leur transfert sur un navire ou un avion, et de l'accomplissement des formalités douanières) passent au Client lorsque EDDYFI met les produits à la disposition du Client ou de son transporteur au site de fabrication d'EDDYFI. Le titre de propriété des produits est transférée au Client au moment du paiement intégral des produits. En l'absence d'instructions spécifiques, les produits sont expédiés par le transporteur qu'EDDYFI juge le plus pratique. Sous réserve de ce qui précéde, les INCOTERMS 2020 s'appliquent à la livraison et aux risques de perte des produits. Dans le cas où le Client souhaite effectuer un changement affectant la livraison des produits (y compris, mais sans s'y limiter, un changement d'Incoterms, un changement d'adresse ou de transporteur) moins de cinq (5) jours avant la date initialement prévue pour l'expédition des produits, le Client accepte de payer des frais supplémentaires raisonnablement déterminés par EDDYFI pour compenser les frais administratifs liés à la mise en oeuvre d'un tel changement. EDDYFI s'efforcera de respecter les délais de livraison convenus et fera des efforts raisonnables pour éviter tout retard dans la fourniture de ses produits ou services. Cependant, EDDYFI ne pourra pas être tenu responsable de pénalités, dommages ou réclamations résultant de retards de livraison, quelle qu'en soit la cause. EDDYFI informera rapidement le Client de tout retard anticipé et travaillera avec diligence pour minimiser leur impact. Si le Client n'accepte pas ou ne récupère pas les produits dans un délai raisonnable après avoir été informé de leur disponibilité, EDDYFI peut forcer la vente ou l'annuler et, à sa convenance, revendre ou autrement disposer des produits. Après avoir déduit du prix de revente ou de disposition des produits les frais raisonnables d'entreposage et de vente encourus par EDDYFI, tout manque à gagner sera facturé par EDDYFI au Client.
6. **RETOURS ET FRAIS DE RÉAPPROVISIONNEMENT** : À l'exception de ce qui est prévu dans la Garantie Limitée des Produits, EDDYFI n'autorise pas le retour et le réapprovisionnement de produits. Toutefois, si EDDYFI approuve un retour, des frais de retour ou de réapprovisionnement déterminés par EDDYFI s'appliqueront. Les produits spéciaux ou hors catalogue ne peuvent pas être retournés. Tous les produits retournés doivent être envoyés à EDDYFI, port payé par le Client, dans un emballage approprié pour éviter tout dommage pendant le transport, avec le numéro d'autorisation de retour du fabricant fourni par EDDYFI. Les dommages causés aux produits pendant le transport ou alors qu'ils sont en possession du Client seront facturés au Client.
7. **MODIFICATION** : EDDYFI se réserve le droit de modifier les produits ou leurs composantes sans préavis. EDDYFI se réserve le droit de décider périodiquement de cesser la production et la distribution de certains produits ou composantes. Les raisons peuvent inclure i) de nouvelles avancées dans l'industrie rendant les produits obsolètes, ii) la demande du marché ne justifie plus les ressources de développement requises pour maintenir le produit, ou iii) les produits ont atteint la fin de leur cycle de vie technologique. Afin d'assister le Client dans un processus de transition fluide et de l'aider à migrer vers des solutions EDDYFI alternatives, EDDYFI fournit une [politique de fin de vie](#). EDDYFI n'assume aucune responsabilité à l'égard du Client ou de tiers pour les conséquences liées à la modification, l'altération ou l'abandon de produits ou de composantes.
8. **UTILISATION** : Le Client doit s'assurer que le produit qu'il achète est utilisé par du personnel qualifié et expérimenté conformément : (a) à la formation et aux instructions d'utilisation fournies de temps à autre par EDDYFI; (b) aux conditions de couverture de toutes polices d'assurance applicables; et (c) aux lois, codes et réglementations applicables. Le Client doit faire preuve d'un soin raisonnable et approprié dans la garde et l'utilisation du produit.
9. **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE** : Tous les droits de propriété intellectuelle (y compris, mais sans s'y limiter, les brevets, les marques et dessins industriels enregistrés ainsi que le droit d'appliquer pour leur enregistrement, les droits d'auteur, les droits de conception, les droits sur les bases de données, les droits moraux, les secrets commerciaux, les logiciels, les kits de développement de logiciels (SDK), les droits sur les informations exclusives, les informations confidentielles et le savoir-faire) sur les produits ou les services et tous les droits analogues, partout dans le monde et existant à tout moment, sur les produits ou découlant de leur conception ou de leur fabrication ou de la prestation de services s'y rapportant, y compris, mais sans s'y limiter, toute mise à l'échelle, redimensionnement, ajustement, amélioration, adaptation, développement, amélioration, méthode ou nouvelle application des produits ou des services, appartiennent à EDDYFI et demeurent sa seule propriété, qu'ils soient considérés comme une propriété intellectuelle préexistante ou développée dans le cadre de la relation contractuelle.

Le Client doit d'abstenir d'enregistrer ou de demander l'enregistrement de tout droit de propriété intellectuelle relatif aux produits qui aurait pour effet direct ou indirect (i) de restreindre la capacité d'EDDYFI à commercialiser et à vendre les produits ; ou (ii) de limiter l'utilisation des produits par un tiers (tel que les autres clients d'EDDYFI). Sans limiter la généralité de ce qui précéde, le Client ne doit pas enregistrer ou demander l'enregistrement d'un brevet de méthode (également connu sous le nom de brevet de « procédé ») dans lequel une ou plusieurs des revendications concernent l'utilisation d'un produit ou d'un instrument ou équipement similaire. Si, en vertu de la loi, un quelconque droit de propriété intellectuelle ne devait pas être attribué en totalité à EDDYFI, le Client accepte par les présentes de céder et transférer à EDDYFI l'ensemble des droits, titres et intérêts sur ce droit de propriété intellectuelle, pour le monde entier.

Eddyfi Europe SAS - Conditions générales - Vente

Le Client ne doit pas changer la marque apparaissant sur tout produit ou emballage, ou sur tout document ou objet y étant associé, ni modifier, enlever ou altérer de quelque manière que ce soit une marque de commerce ou autre marquage apparaissant sur un produit ou un emballage, ou un document ou objet y étant associé, à moins d'avoir obtenu l'approbation écrite préalable d'Eddyfi (laquelle peut être donnée ou refusée par EDDYFI à sa discrétion). Sans limiter ce qui précède, le Client ne doit pas étiqueter ou réétiqueter un produit ou un emballage, ou un document ou objet y étant associé, ou inclure tout marquage qui pourrait amener quelqu'un à croire que le Client ou toute personne autre qu'EDDYFI est le fabricant du produit.

Si le Client, à sa seule discrétion, fournit des commentaires ou suggestions concernant les produits ou services, incluant, sans s'y limiter, des idées relatives à leur création, modification, correction, amélioration ou bonification, EDDYFI pourra utiliser librement ces éléments, sans avis, restriction ni compensation.

10. **GARANTIE LIMITÉE DES PRODUITS** : Sauf tel qu'autrement accepté par écrit par EDDYFI, les produits tels que les instruments, produits mécaniques, pièces de rechange, sondes, câbles, capteurs et autres dispositifs de surveillance sont garantis contre les défauts de matériaux et de fabrication pour une période de douze (12) mois à compter de la date de livraison. Une couverture supplémentaire peut être fournie dans le cadre d'un programme de bénéfices supplémentaires acheté par le Client. Les sondes et les câbles sont considérés comme des articles consommables et doivent être remplacés périodiquement en raison de l'usure. En ce sens, les sondes et les câbles peuvent nécessiter un remplacement aux frais du Client lorsqu'ils sont usés à la suite d'une utilisation normale, quelle que soit la durée écoulée depuis la livraison. EDDYFI ne garantit pas les produits contre les dommages ou les défauts causés par l'usure, la négligence, la mauvaise utilisation, l'accident, la manipulation des boîtiers dans lesquels les composants électroniques sont contenus, des conditions de fonctionnement anormales, des altérations ou des dommages causés par des événements indépendants du contrôle d'EDDYFI. EDDYFI ne sera pas responsable des défauts de produit causés par ou résultant de toute inexactitude dans tout dessin, description ou spécification fourni par le Client.

Sur demande écrite du Client pendant la période de garantie, EDDYFI, à son choix, réparera ou remplacera les produits défectueux dans un délai raisonnable. La durée initiale de la garantie s'applique, sans extension, aux produits réparés ou remplacés. Tous les produits défectueux doivent être envoyés à EDDYFI, port payé par le Client, dans un emballage approprié pour éviter tout dommage pendant le transport, avec le numéro d'autorisation de retour du fabricant fourni par EDDYFI. La garantie limitée des produits ne s'applique pas à la calibration périodique ou à la maintenance mineure décrites dans les manuels d'utilisation des produits.

Toutes les réparations payées par le Client et effectuées par EDDYFI sont garanties contre les défauts de fabrication pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de l'achèvement de la réparation. Sur notification écrite du Client à l'égard d'un défaut pendant la période de quatre-vingt-dix (90) jours, EDDYFI remplacera la ou les pièces défectueuses et/ou effectuera à nouveau la réparation. Cette garantie est limitée aux défauts directement liés à la réparation initialement effectuée. Après une réparation sous garantie, si une calibration est nécessaire, elle est validée pour la durée restante du certificat de calibration original.

Cette garantie limitée s'applique uniquement aux produits de marque Eddyfi, y compris ceux de ses sociétés affiliées, et ne garantit pas les produits autres que ceux d'Eddyfi.

11. **GARANTIE LIMITÉE DE SERVICES** : EDDYFI accepte de fournir des services au Client à la condition expresse que la seule obligation d'EDDYFI soit de fournir les services de manière professionnelle et compétente, selon la nature et la qualité prévues dans la soumission préparée par EDDYFI. EDDYFI ne garantit pas l'adéquation à un usage ou l'état de l'équipement du Client relativement auquel les services sont fournis. En cas de problème spécifique concernant la qualité du service rendu, le Client doit en informer EDDYFI par écrit et, dans la mesure du possible, le service sera réexécuté sans frais supplémentaires. Dans le cas où des services sont réexécutés par EDDYFI, le Client doit fournir à EDDYFI un accès adéquat à ses installations et équipements afin de permettre à EDDYFI de les réexécuter. Tous les frais supplémentaires encourus par EDDYFI afin d'accéder à l'équipement seront à la charge du Client. Si la réexécution des services n'est pas possible, EDDYFI et le Client négocieront de bonne foi pour parvenir à une solution équitable.

QUE CE SOIT SUR LA BASE DE RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE OU EXTRA-CONTRACTUELLE, D'UN DÉLIT, DE LA NÉGLIGENCE OU DE TOUTE

AUTRE THÉORIE JURIDIQUE, LA GARANTIE LIMITÉE DES PRODUITS ET LA GARANTIE LIMITÉE DES SERVICES QUI SONT ÉNONCÉES DANS CES CONDITIONS GÉNÉRALES SONT EXCLUSIVES ET AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, LÉGALE OU CONVENTIONNELLE, Y COMPRIS, MAIS SANS SY LIMITER, LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE ET/OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, NE S'APPLIQUE. LA GARANTIE LIMITÉE DES PRODUITS ET LA GARANTIE LIMITÉE DES SERVICES CONSTITUENT LA SEULE RESPONSABILITÉ DE EDDYFI EN CE QUI CONCERNE SES PRODUITS ET SERVICES.

12. **BÉNÉFICES SUPPLÉMENTAIRES** : EDDYFI peut offrir des programmes de bénéfices supplémentaires en sus de ses garanties standards. Ceux-ci peuvent inclure, mais ne sont pas limités à, une couverture de garantie étendue et d'autres services supplémentaires.

Les conditions spécifiques applicables à ces programmes de bénéfices supplémentaires seront décrites dans une entente distincte, fournie au moment de l'achat du programme de bénéfices. Dans le cas où le Client achète un accès à un tel programme, il accepte de se conformer aux conditions spécifiques applicables fournies par EDDYFI.

13. **LOGICIEL** : Tout logiciel liés à l'utilisation des produits est soumis à un Contrat de licence de logiciel (ou « Software licence agreement ») spécifique. Le logiciel n'est pas vendu, mais sujet à une licence d'utilisation non exclusive limitée. Le logiciel doit être utilisé seulement en lien avec le produit auquel il se rapporte ou avec la clé logicielle fournie par EDDYFI.

14. **SUPPORT TECHNIQUE** : EDDYFI n'a aucune obligation de fournir du support technique ou des services d'expertise dans les cas suivants : i) pour les produits matériels qui ne sont pas couverts par un certificat de calibration valide ou par un programme de bénéfices supplémentaires valide ; ii) pour les logiciels qui n'ont pas été mis à jour vers la dernière version disponible dans le cadre d'un programme de bénéfices supplémentaires.

15. **INDEMNISATION PAR LE CLIENT** : Le Client reconnaît qu'il utilise les produits et services fournis dans le cadre du présent Contrat à ses propres risques. Le Client accepte d'indemniser et dégager EDDYFI de toute responsabilité, perte, dommage, dépense, poursuite ou jugement découlant directement (i) de l'utilisation, de l'exploitation, du stockage ou du transport des produits ou services par le Client ; (ii) du non-respect par le Client des lois ou des règles de sécurité applicables en rapport avec les produits ou services ; ou (iii) de toute modification ou mauvaise utilisation des produits ou services par le Client ou par des tiers sous son contrôle.

16. **LIMITATION DE RESPONSABILITÉ** : Sous réserve de dispositions légales d'ordre public, la responsabilité totale d'EDDYFI pour toutes les pertes et tous les dommages découlant de toutes causes, y compris, sans limitation, en raison d'un défaut des produits, des services, des logiciels, de la documentation ou de l'aménagement du site fournis par EDDYFI dans le cadre de ce Contrat, est limitée au prix d'achat du ou des articles concernés. En aucun cas, EDDYFI ne pourra être tenu responsable de dommage incident, indirect, spécial, accessoire ou consécutif fondé sur un bris de garantie, un bris de contrat, la négligence, la responsabilité directe ou toute autre théorie juridique. Les dommages exclus comprennent, sans s'y limiter, les pertes de bénéfices, d'économies, de revenus ou autres pertes commerciales ou économiques, la perte d'utilisation du produit ou de tout équipement associé, les temps d'arrêt, les réclamations de tiers, y compris de clients, les dommages matériels et les blessures corporelles.

17. **CONFORMITÉ AVEC LES LOIS ET LES RÈGLES DE CONTRÔLE DES EXPORTATIONS** : Le Client accepte de se conformer à toutes les sanctions applicables et aux lois sur le contrôle des exportations, y compris, mais sans s'y limiter, celles des États-Unis, du Canada, de l'Union européenne et du Royaume-Uni (collectivement, les "lois sur l'exportation"). Le Client s'engage en outre à ne prendre aucune mesure qui ferait en sorte qu'EDDYFI soit en violation de ces lois.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Client déclare et garantit que ni lui, ni ses employés, agents, distributeurs, sous-traitants ou représentants, ni, à la connaissance du Client, aucune tierce partie impliqués dans la transaction des produits ou services, ne sont en violation des lois sur l'exportation. Plus précisément, le Client déclare et garantit par les présentes qu'aucune des personnes susmentionnées n'est (i) désignée en vertu des lois sur l'exportation ("personne désignée"), ou (ii) réputée appartenir à une personne désignée, ou (iii) résidant habituellement en Iran, en Syrie, au Soudan, en Corée du Nord, en Russie ou dans

Eddyfi Europe SAS - Conditions générales - Vente

les zones d'Ukraine occupées par la Russie, ou (iv) un département, un organe ou une agence de, ou une personne autrement contrôlée par ou agissant au nom de, directement ou indirectement, (a) le gouvernement d'un pays visé par les lois sur l'exportation ou (b) une personne désignée. Le Client s'abstiendra, et veillera à ce que les autres, y compris ses employés, consultants, représentants, clients et tiers, s'abstiennent, d'exporter, de réexporter, de transférer ou de faire le courtage des produits ou services en violation des lois sur l'exportation, ou d'utiliser les produits ou services à des fins interdites par les lois sur l'exportation.

Si le Client a l'intention de revendre ou de transférer les produits à un tiers, il doit s'assurer que la revente ou le transfert est conforme aux lois sur l'exportation. Le Client doit également fournir à EDDYFI des informations exactes sur l'utilisateur final et l'utilisation finale. Le Client doit coopérer pleinement avec EDDYFI pour obtenir toutes les licences, permis ou autorisations nécessaires auprès des autorités gouvernementales, y compris en fournissant les informations, certifications ou documents demandés. EDDYFI se réserve le droit de résilier le présent Contrat, en tout ou en partie, sans responsabilité envers le Client, si EDDYFI n'est pas en mesure d'obtenir, en temps opportun, les licences d'exportation, permis, autorisations ou approbations nécessaires à l'exportation des produits ou à la fourniture de services relatifs aux produits ou à toute information requise concernant l'utilisateur final.

Le Client assume l'entièvre responsabilité, et doit indemniser EDDYFI, dans le cas où les produits ou services sont (i) exportés, réexportés, dirigés ou transférés vers toute destination, personne ou entité restreinte ou interdite par des sanctions ou des lois sur l'exportation ou (ii) utilisés en violation des lois sur l'exportation ou sans les licences, permis, approbations ou autorisations appropriées.

18. **RÉSILIATION, ANNULATION ET MODIFICATION PAR LE CLIENT** : Une fois accepté par EDDYFI, que ce soit expressément ou implicitement, un bon de commande ne peut pas être annulé par le Client à moins qu'EDDYFI ne donne son consentement écrit préalable, lequel consentement est discrétionnaire. En cas d'annulation ou de résiliation non autorisée d'un bon de commande par le Client : (i) le prix total de la commande reste payable à EDDYFI ; et (ii) EDDYFI se réserve le droit de demander des dommages-intérêts supplémentaires pour toute perte subie. Si le Client annule partiellement une commande, tous les escomptes seront annulés et les produits seront facturés aux prix standards d'EDDYFI. Tous les produits livrés antérieurement à l'annulation et bénéficiant d'un escompte seront ajustés au prorata. Toute modification d'un bon de commande accepté doit recevoir l'approbation écrite préalable d'EDDYFI, laquelle est discrétionnaire. De telles modifications peuvent entraîner une prolongation du délai de livraison, et en aucun cas le prix ou d'autres conditions du bon de commande ne seront révisés au détriment d'EDDYFI à la suite d'une telle prolongation.
19. **RÉSILIATION, ANNULATION ET MODIFICATION PAR EDDYFI** : Sans limiter ses autres droits ou recours en vertu du Contrat, EDDYFI peut résilier le Contrat avec effet immédiat sur simple avis écrit au Client dans le cas où : (i) le Client est toujours en défaut de toute obligation en vertu des présentes dix (10) jours après avoir reçu une notification écrite d'EDDYFI mentionnant le défaut et exigeant que le Client y remédie ; (ii) le Client procède, ou donne un avis d'intention de procéder, à tout type de proposition ou d'arrangement avec ses créanciers, ou le Client cède ses actifs au profit de ses créanciers, ou une requête de faillite est déposée contre le Client, ou un syndic ou un autre agent de faillite est nommé au Client en vertu de toute loi sur l'insolvabilité, ou une saisie ou un jugement est exécuté sur tout ou partie des actifs du Client (à moins que la saisie ne soit dûment contestée dans les cinq (5) jours de son exécution), ou le Client devient insolvable d'une autre manière.

Si un bon de commande n'a pas été fourni dans les douze (12) mois suivant l'émission de l'OA pour des raisons causées par le client, EDDYFI peut, à son choix, annuler le bon de commande ou modifier le bon de commande pour l'adapter à sa liste de prix alors en vigueur.

En cas de résiliation :

- a. Le Client doit payer immédiatement toutes les factures en suspens, y compris celles relatives à des services qui n'ont pas encore été facturés ;
- b. Les droits et recours dont bénéficia EDDYFI ne sont pas affectés, y compris les réclamations pour des défauts antérieurs à la résiliation ;
- c. Les obligations énoncées aux articles 9 (Propriété intellectuelle), 15 (Indemnisation par le Client), 17 (Conformité avec la Loi et les règles de contrôle des exportations) et 21 (Confidentialité), ainsi que les autres obligations énoncées dans le présent Contrat qui, par leur nature, sont destinées à survivre à la résiliation du présent Contrat, survivront à sa résiliation, pour quelque raison que ce soit.

20. **FORCE MAJEURE** : EDDYFI ne sera pas responsable de tout retard ou défaut d'expédition ou de fourniture de services si un tel retard ou défaut est causé par des circonstances indépendantes de la volonté ou du contrôle d'EDDYFI, y compris, mais sans s'y limiter, un conflit de travail, une grève, un embargo, une guerre, une émeute, une révolution, des troubles civils, un incendie, une inondation, un accident, une tempête, une épidémie ou tout cas de force majeure, un défaut d'approvisionnement ou de transport, une action gouvernementale, une pandémie ou une autre cause indépendante de la volonté et/ou du contrôle d'EDDYFI.

21. **CONFIDENTIALITÉ** : Chaque partie garde confidentielles toutes les informations divulguées par l'autre partie ou ses représentants qui sont marquées comme "confidentielles" ou qui devraient raisonnablement être considérées comme confidentielles compte tenu de leur nature ou des circonstances de leur divulgation. La divulgation par une partie d'informations reçues de l'autre partie est limitée à ses représentants qui en ont besoin aux fins d'exécuter leurs obligations en vertu du présent Contrat et qui sont liés par des obligations de confidentialité équivalentes. Chaque partie est responsable envers l'autre partie de toute violation de cette obligation de confidentialité par ses représentants. Cette obligation subsiste indéfiniment pour les secrets commerciaux et les données à caractère personnel et pendant trois (3) ans après la fin du présent Contrat pour toutes les autres informations confidentielles.
22. **CONDITIONS CONTRADICTOIRES** : En cas de conflit entre les termes ou conditions du bon de commande du client et le présent Contrat, le présent Contrat prévaut.
23. **LOI APPLICABLE** : Le Contrat est régi par la loi française. Tout litige de quelque ordre ou nature qu'il soit, est de convention expresse de la compétence des tribunaux de France auxquels il est fait attribution exclusive de juridiction, nonobstant toutes clauses contraires pouvant figurer sur tout document émanant du Client..
24. **GESTION DES DÉCHETS** : Il est de la responsabilité du client de s'assurer que l'équipement d'EDDYFI est éliminé conformément aux réglementations locales en matière de déchets, d'équipements électriques et électroniques et de matières dangereuses.
25. **DANS LE CAS DES TECHNOLOGIES À DISTANCE, Y COMPRIS CEUX VENDUS SOUS LES MARQUES SENCIIVE, SENSOR NETWORKS, SISGEO OU HUGGENBERGER, LES CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES SUIVANTES S'APPLIQUENT**:

I. DÉFINITIONS

- (i) "Données" : les données de terrain collectées ou générées d'une autre manière par les produits et devant être mises à la disposition du Client, conformément aux Spécifications des données du projet. Ces données ne comprennent aucune information permettant d'identifier une personne.
- (ii) "Kit d'essai" : les produits loués gratuitement au Client pour la Période d'essai.
- (iii) "Mise à jour des services d'accès aux données" : toutes les améliorations, modifications, mises à jour, corrections et ajouts apportés aux Services d'accès aux données pour corriger des lacunes ou améliorer les capacités des Services d'accès aux données, et publiés conformément au calendrier de publication d'EDDYFI de temps à autre.
- (iv) "Période d'essai" : la période pendant laquelle le kit d'essai est loué au Client comme indiqué dans la soumission finale d'EDDYFI, qui, sauf indication contraire dans cette soumission, est réputée commencer à la date de livraison et se terminer à la première des deux dates suivantes : (i) huit (8) semaines après la livraison ou (ii) au moment où EDDYFI reçoit le kit d'essai retourné avant l'expiration de cette période suite à l'exercice d'un droit d'EDDYFI en vertu du Contrat.
- (v) "Période de données" : signifie la période pendant laquelle les Données seront rendues accessibles au Client par EDDYFI comme indiqué dans les Spécifications des données du projet.
- (vi) "Période de location" : désigne la période pendant laquelle les produits sont loués au Client comme indiqué dans la soumission finale d'EDDYFI, qui, sauf indication contraire dans cette soumission, est réputée commencer à la date de livraison et se terminer à la première des éventualités suivantes : (i) l'expiration de cette période ; (ii) le transfert du titre de propriété des produits au Client en vertu d'un contrat distinct ; ou (iii) la réception par EDDYFI des produits retournés avant l'expiration de cette période en vertu de l'exercice des droits d'EDDYFI aux termes du Contrat.

Eddyfi Europe SAS - Conditions générales - Vente

- (vii) "Services" : les services à fournir par EDDYFI dans le cadre du Contrat, qui peuvent comprendre la mise en service, la calibration, l'assistance et les Services d'accès aux données.
- (viii) "Services d'accès aux données" : la plateforme web fournie par EDDYFI pour visualiser, accéder ou traiter les Données générées par les produits.
- (ix) "Spécifications des données du projet" : toute description ou spécification des Données fournie par écrit par EDDYFI au Client.
- (x) "Spécifications des services" : toute description ou spécification des services à exécuter fournie par écrit par EDDYFI au Client, y compris les Spécifications des données du projet.

II. L'EXÉCUTION DES SERVICES

EDDYFI exécute les services conformément aux Spécifications des services.

EDDYFI peut, sans autre avis au Client, sous-traiter toute partie des services à des sociétés affiliées ou à des sous-traitants non affiliés.

En ce qui concerne les Services d'accès aux données :

- (i) EDDYFI (directement ou par l'intermédiaire d'un prestataire de services tiers) hébergera les données pour le compte du Client ou, si cela est prévu dans les Spécifications des données du projet, fournira au Client un environnement web pour l'hébergement des données ;
- (ii) EDDYFI fera des efforts commercialement raisonnables pour fournir l'accès aux données au Client conformément aux Spécifications des données du projet pour la Période de données ;
- (iii) EDDYFI se réserve le droit de refuser l'accès aux données au Client pendant la Période de données, si les frais relatifs aux Services d'accès aux données ne sont pas payés conformément au Contrat ;
- (iv) Le Client reconnaît et accepte que les Mises à jour des Services d'accès aux données par EDDYFI peut suspendre temporairement l'accès du Client aux Données. EDDYFI informera le Client à l'avance des Mises à jour des Services d'accès aux données prévues qui affecteraient temporairement l'accès du Client aux Données. EDDYFI et le Client feront des efforts commerciaux raisonnables pour convenir d'un calendrier de lancement des Mises à jour des Services d'accès aux données afin de limiter l'impact d'une telle suspension temporaire sur le Client. Dans le cas où EDDYFI et le Client ne parviennent pas à se mettre d'accord sur un calendrier permettant d'effectuer les Mises à jour des Services d'accès aux données dans les 30 jours suivant la notification au Client, les mises à jour des Services d'accès aux données peuvent être lancées par EDDYFI à n'importe quel moment qui convient à EDDYFI (la "Période de mise à jour"). EDDYFI ne sera pas tenu de fournir des services de maintenance ou d'assistance relatifs à des problèmes ou des questions découlant de l'utilisation par le Client des Services d'accès aux données qui n'ont pas été mis à jour conformément à ce qui précède.
- (v) EDDYFI se réserve le droit de suspendre temporairement l'accès aux données et aux Services d'accès aux données, sans préavis, lorsque cela est nécessaire pour effectuer des travaux non planifiés ou d'urgence sur les Services d'accès aux données.
- (vi) EDDYFI ne sera pas obligé de fournir l'accès aux Données à un tiers autre que le Client (y compris si le Client transfère la propriété des produits à ce tiers) à moins que et jusqu'à ce que ce tiers conclue un contrat avec EDDYFI pour les Services d'accès aux données ; et
- (vii) Entre les parties, le Client conserve tous les droits, titres et intérêts sur les Données, à condition toutefois que (i) EDDYFI conserve tous les droits de propriété intellectuelle sur les bases de données, les compilations originales et les autres expressions de ces Données ; et (ii) le Client accorde par les présentes à EDDYFI une license non exclusive, perpétuelle, irrévocable, mondiale, libre de redevances, transférable et pouvant faire l'objet d'une sous-licence à des sociétés affiliées, pour collecter, utiliser, copier, stocker, transmettre, modifier et créer des œuvres dérivées des Données pour la fourniture des services ou pour d'autres objectifs commerciaux internes d'EDDYFI, y compris l'amélioration générale des produits et services d'EDDYFI.

(viii) En cas de violation du Contrat par le Client, EDDYFI aura le droit, sans limiter ses autres droits ou recours en vertu du Contrat, de suspendre l'accès aux Données ou toute autre exécution des Services d'accès aux données en vertu du Contrat ou de tout autre contrat entre le Client et EDDYFI jusqu'à ce que le Client remédie au défaut (dans la mesure où il est possible d'y remédier), et d'invoquer la violation du Client pour le libérer de l'exécution de ses obligations dans la mesure où la violation empêche ou retarde l'exécution par EDDYFI de l'une quelconque de ses obligations.

III. DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES LOCATIONS ET LES KITS D'ESSAI :

- (i) Les produits restent la propriété d'EDDYFI pendant toute la durée de la Période de location ou de la Période d'essai ;
- (ii) Pendant toute la durée de la Période de location ou de la Période d'essai, le Client doit se conformer strictement aux obligations suivantes :
 - a. stocker les produits loués séparément de tous les autres produits détenus par le Client de manière à ce qu'ils restent facilement identifiables comme étant la propriété d'EDDYFI ;
 - b. ne pas vendre, céder, transférer, mettre en gage, hypothéquer ou disposer de toute autre manière des produits ou les grever de quelque droit ou garantie ;
 - c. maintenir les produits dans un état satisfaisant et les assurer contre tous les risques pour leur valeur totale au nom d'EDDYFI à compter de la date de livraison ;
 - d. ne pas apporter d'altérations ou de modifications aux produits sans l'accord écrit préalable d'Eddyfi ;
- (iii) Les dommages causés aux produits pendant le transport ou en possession du Client, au-delà de l'usure raisonnable, seront facturés au Client.

IV. CESSATION DES SERVICES

En cas de résiliation du Contrat :

- (i) Le Client doit immédiatement payer à EDDYFI toutes les factures impayées et les intérêts et, en ce qui concerne les loyers et les services (y compris les services d'accès aux données) pour lesquels aucune facture n'a encore été émise, EDDYFI émettra une facture, qui sera payable par le Client immédiatement à la réception ;
- (ii) À la fin de la période de location ou de la période d'essai, le Client doit, à ses propres frais, retourner à EDDYFI tous les produits loués, les Kits d'essai et les autres produits qui n'ont pas été entièrement payés, en veillant à respecter toutes les lois applicables, y compris celles sur le transport des marchandises dangereuses. Les produits doivent être emballés conformément aux instructions d'EDDYFI afin d'éviter tout dommage ou toute détérioration pendant le transport, compte tenu de la distance à parcourir depuis la destination et des limites de manutention. Si le Client ne renvoie pas les produits, il sera tenu de payer l'intégralité de la valeur du produit, qui deviendra immédiatement exigible par EDDYFI.

V. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

En plus de l'article 16, EDDYFI ne peut en aucun cas être tenu responsable pour :

- (i) les questions liées à l'installation physique des produits nécessaires pour permettre l'accès aux données ;
- (ii) les questions relatives à la capacité ou à l'incapacité d'EDDYFI de rendre les données ou les Services d'accès aux données accessibles au Client, résultant d'une installation incomplete ou incorrecte des produits par le Client sur le site du projet ou de tout logiciel, matériel, micrologiciel, données ou technologie en possession ou sous le contrôle du Client ;
- (iii) toute perte de données ou de supports de stockage en possession ou sous le contrôle du Client ;
- (iv) toute suspension ou interruption des Services d'accès aux données, de l'accès aux données ou d'autres services causée par une panne, une interruption, un dysfonctionnement ou un défaut de tout service de télécommunication ou de toute autre installation ou équipement utilisé ou nécessaire pour rendre les données, les services d'accès aux données ou d'autres services accessibles au Client, quelle qu'en soit la raison ou la durée ;

Eddyfi Europe SAS - Conditions générales - Vente

- (v) les coûts ou les pertes encourus par le Client, directement ou indirectement, en raison du manquement ou du retard d'EDDYFI dans l'exécution des obligations qui sont empêchées ou retardées par la violation du Contrat par le Client, y compris les obligations de paiement, s'il n'y est pas remédié dans le délai de préavis applicable.

SOUMISSION APPLICABLE. LES CONDITIONS CONTRAIRES CONTENUES DANS UN BON DE COMMANDE OU TOUT AUTRE DOCUMENT ÉMIS PAR LE CLIENT SONT SPÉCIFIQUEMENT EXCLUES .

Eddyfi Europe SAS.
21 avenue du Québec,
91140 Villebon-sur-Yvette
FRANCE
sales@eddyfi.com

TOUTES LES VENTES OU LOCATIONS SONT EFFECTUÉES CONFORMÉMENT AUX PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES ET AUX CONDITIONS DE LA SOUMISSION. EDDYFI CONSIDÉRERA TOUS LES BONS DE COMMANDE REÇUS COMME ÉTANT PASSÉS CONFORMÉMENT AUX PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES ET À LA